

Auch, le 7 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE A MONPARDIAC

Les dimanches 20 et 27 octobre 2013

Par arrêté préfectoral du 2 octobre 2013, les électeurs de MONPARDIAC sont convoqués pour élire deux conseillers municipaux.

Cette élection se déroulera, pour le 1^{er} tour, le dimanche 20 octobre 2013, de 8 h à 18 h et, en cas de second tour, le dimanche 27 octobre 2013.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

